



## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du VENDREDI 27 MAI 2016

*Date de convocation* 13 Mai 2016

**Etaient présents** : MM. DUBOIS Pierre, MAUBOUSSIN Rémy, Mmes RIVOL Fabienne, RAYNAUD Magali, Adjoints ; MM. BONSERGENT Damien, BERTHO Yves, Mmes BRESTEAU Aude, CERVellini Chantal et DEGROUAS Marie-Jeanne

Formant la majorité des membres en exercice

**Absents et excusés** : Mme BOULARD Christelle (pouvoir à Mme Rivol) et M. ROBIN Olivier (pouvoir à M. Bonsergent)

**Absent** : M. MONGUILLON Julien

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale assistait également à la séance.

Monsieur Pierre DUBOIS, Maire, ouvre la séance à 19h00 dans la salle du conseil municipal; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné M. Damien BONSERGENT, secrétaire de séance.

Monsieur DUBOIS rappelle l'ordre du jour :

- \* Modifications des statuts de la 4C
- \* SDCI : fusion des communautés de communes de Conlie et Sillé
- \* Admission en non-valeur (cantine/garderie)
- \* Bulletin municipal
- \* Relation avec les médias
- \* Mairie vigilante
- \* Affaires et questions diverses

### **1/ Modifications des statuts de la 4C**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le conseil communautaire a décidé lors de sa dernière séance de modifier ses statuts afin que la compétence relative à la gestion des programmes d'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif soit transférée à la communauté de communes.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant la délibération du conseil communautaire en date du 25 avril 2016 décidant la modification des statuts de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise, notifiée le 2 mai 2016 aux communes adhérentes,

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte, à la majorité, le transfert de la compétence « gestion des programmes d'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif » à la communauté de communes de la Champagne Conlinoise,
- Décide, à la majorité, d'accepter de modifier les statuts de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise comme suit à l'article 2.2-A :

### Article 2.2 COMPETENCES OPTIONNELLES

#### A. Protection et Mise en valeur de l'environnement :

1. Modification de la rédaction : « création d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) qui exercera le contrôle technique de la conception, de la réalisation, du bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement autonome » qui sera remplacée par la rédaction suivante :

- « création et gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), en régie ou par délégation, qui exercera le contrôle technique de la conception, de la réalisation, du bon fonctionnement, de la bonne déconnexion et dans le cadre de cessions immobilières, des ouvrages d'assainissement autonome.
- Gestion de programme(s) d'aide(s) pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif prescrite dans le document de contrôle

2. Suppression de la partie : « Action visant la protection de l'environnement, à la protection de l'eau (par convention avec les syndicats d'eau de la région de Conlie, de Charnie Champagne, de Mézières sous Lavardin et de Lavardin), et la mise en valeur du cadre de vie » qui n'a plus lieu de figurer dans les statuts.

## **2/ SDCI : Fusion des communautés de communes de Conlie et de Sillé**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-43-1 ;

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale de la Sarthe arrêté le 30 mars 2016 par arrêté préfectoral ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DIRCOL2016 - 0100 en date du 18 avril 2016 portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et de la communauté de communes du Pays de Sillé

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) prévoit la fusion des communautés de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé. Cet arrêté a été notifié à la commune le 25 avril 2016. Dès lors, la commune dispose d'un délai de 75 jours pour se prononcer sur ce projet de fusion.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le préfet ne pourra prononcer la fusion proposée, au plus tard le 31 décembre 2016, que dans la mesure où la moitié des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre de la fusion projetée représentant la moitié de la population totale concernée aurait délibéré favorablement sur l'arrêté préfectoral.

A défaut d'accord des communes exprimé dans les conditions de majorité précitées, le préfet pourra, éventuellement, passer outre le désaccord des communes en prononçant, au plus tard le 31 décembre 2016, par arrêté préfectoral la fusion projetée après avis de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) de la Sarthe

L'arrêté préfectoral portant création du nouvel EPCI par fusion des communautés de communes fixera le nom, le siège et les compétences de la communauté issue de la fusion.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, de se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015 -991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, sur le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et de la communauté de communes du Pays de Sillé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix contre, 0 pour et 4 abstentions

SE PRONONCE CONTRE le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et de la communauté de communes du Pays de Sillé tel qu'arrêté par le préfet de la Sarthe le 18 avril 2016.

Estime que l'attraction naturelle de la population de la commune de Lavardin s'oriente plus vers Le Mans (école, services culturelles, sportifs, médicaux)

Autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **3/ Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le rôle de l'exercice 2015 de la cantine et de la garderie municipale, des titres n'ont pu être recouverts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables suivant :

Titre n° / année	Nom	Montant dû :
<u>T-101-2015</u>	COUTANCE Laëtitia	2.00 €
<u>T-130/2015</u>	PELLIER David	13.20 €
<u>T-194/2015</u>	PELLIER David	26.40 €
<u>T-293/2015</u>	PELLIER David	16.50 €
<u>T-355/2015</u>	PELLIER David	16.50 €
<u>T-403/2015</u>	COUTANCE Laëtitia	66.00 €
<u>T-438/2015</u>	PELLIER David	33.00 €
<u>T-47/2015</u>	PELLIER David	26.40 €
<u>T-519/2015</u>	PELLIER David	28.00 €
<u>T-594/2015</u>	PELLIER David	17.50 €

**Montant total = 245.50 €**

### **4/ Bulletin municipal**

M. le Maire rappelle que lors de la dernière édition du bulletin, il a constaté un manque de participation des commissions communales ; ils invitent celles-ci à s'investir davantage dans le prochain bulletin prévu fin août. Tous les articles devant être communiqués avant le 10 juillet.

Il invite les élus à réfléchir sur le thème du prochain concours photos.

### **5/ Relation avec les médias**

Monsieur le Maire propose aux élus à boycotter le journal Ouest France ; il explique, que des articles ont été acceptés par d'autres journaux, et que pour ces mêmes articles, l'Ouest France a refusé de les diffuser. Après débat, M. Bonsergent propose qu'un courrier du Maire soit transmis à la rédaction du journal avant toute décision de boycottage.

### **6/ Mairie vigilante**

M. le Maire a remarqué, que dans de nombreuses communes, il y a des panneaux « attention mairie vigilante ». Une Mairie Vigilante a une vision globale sur sa commune et peut avoir accès à toutes les alertes de celle-ci. La municipalité joue un rôle de pivot de la politique de prévention dans ce dispositif.

M. le Maire et Mme Rivol, adjointe à la communication sont chargés de mener ce projet ; une rencontre avec la gendarmerie puis avec les administrés seront organisées.

M. Bertho demande que les diverses infos de la mairie puissent être mieux communiquées à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

## **7/ Affaires diverses**

### Info de la région:

Compte tenu de la loi Notre, la région tient à maintenir une proximité avec ses habitants ; elle a décidé d'identifier un conseiller régional pour chaque commune ; à ce titre, M. Daniel Coudreuse, maire de Brulon est le contact privilégié pour la région. De même, chaque Département dispose d'un chargé de mission territorial ; l'interlocuteur pour la Sarthe est Sandrine de Charrette.

### Invitation :

M. le Maire porte à la connaissance des élus :

- l'invitation de la commune de Ruillé à l'inauguration de l'Aire de camping-car qui aura lieu le samedi 11 juin à 11h.
- l'invitation du CAUE à son assemblée générale le 30 mai à 17h au Mans
- l'invitation à la 5<sup>ème</sup> édition du salon Sarthe Le Mans connection le 30 juin à partir de 9h à l'abbaye de l'Epau

### Tour de table des Elus :

Aude Bresteau fait part de sa déception sur la communication de Mme Dyas, directrice de l'école, sur l'annonce de son départ à la fin de l'année scolaire ; craint le départ de nombreux élèves et s'inquiètent, au nom de nombreux parents, du devenir de l'école à la prochaine rentrée.

Demande qu'à la sortie de l'école (16h30), afin de sécuriser les enfants, le véhicule utilitaire stationné au croisement de la place de Tuçé et de la rue Fernand Poignant, et qui oblige les enfants à quitter le trottoir, soit dorénavant stationné sur la place de Tuçé.

Magali Raynaud souhaite 1 réunion avec les parents d'élèves pour discuter sur la prochaine répartition des élèves ; précise qu'il y a peu de chance qu'un directeur d'école soit nommé sur Lavardin

Chantal Cervellini informe que Mme Annick Pommier a été contacté par la commune de Degré pour le fleurissement du prochain comice

Rémy Mauboussin informe que les travaux de voirie exécutés au mois de mars – avril par l'entreprise EL.B. ont été réceptionnés sans réserve. ; rappelle qu'il a été prévu l'achat d'un radar pédagogique ; le devis Elancité est validé.

A rencontré un représentant de chez Décolum pour des illuminations de Noël. L'animation présentée à la mairie est disponible pour les élus. Concernant la viabilisation de parcelles dans le lotissement de La Cassine, le projet est en stand-by. Il propose de contacter le CAUE.

La rencontre avec l'association AVEC pour l'exposition des vieilles voitures s'est tenue en mairie. Environ 50 voitures seront présentes ; le départ se fera à 8h30/9h de la salle polyvalente le 18 septembre ainsi que le retour en fin d'après-midi. L'information sera diffusée dans le prochain bulletin. Voir pour l'acquisition de 2 drapeaux aux couleurs de Lavardin. Le stationnement, place de l'Europe, sera interdit la journée du 18 septembre.

Séance levée à 21H 00